

Appellation Nom Prénom

Rue Numéro

Complément

Code postal Localité

Recensement 2024 des colonies d'abeilles domestiques

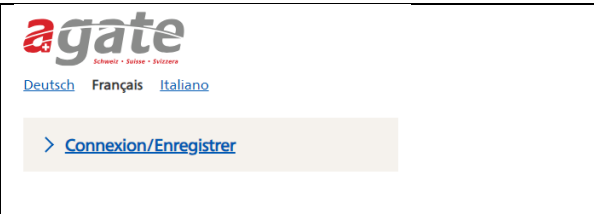
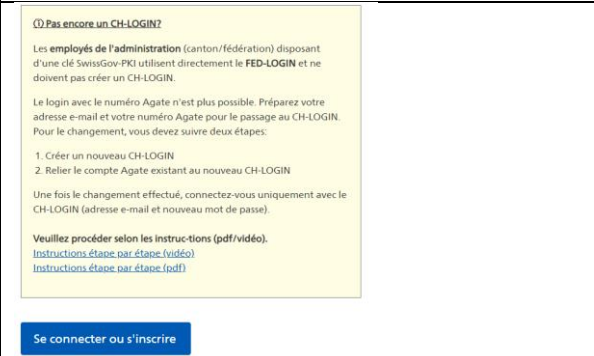
Madame, Monsieur,

Le recensement des colonies d'abeilles domestiques sera ouvert du

mardi 2 avril au vendredi 17 mai 2024.

C'est aussi à cette occasion que vous pourrez passer commande du type de produit de traitement estival contre le varroa, dont le coût est pris en charge par la caisse des épizooties et le Canton du Jura.

Pour accéder au recensement, procédez ainsi :

<p>Allez sur le site www.agate.ch, cliquez sur Connexion/Enregistrer.</p>	
<p>Apparition de la page de connexion au CH-Login (vous aurez besoin de votre adresse email).</p> <p>En cas de problème à ce stade, contactez le helpdesk Agate, du lundi au vendredi 08h00-16h30 0848 222 400 info@agatehelpdesk.ch</p>	

Apparition des liens aux applications suivantes : Acorda, Banque de données sur le trafic des animaux, BDTA, Calculateur UGB, HODUFLU, Données laitières.

Choisir « > Acorda ».

Applications

Vous avez accès aux applications suivantes:

- > [Acorda](#)
- > [Banque de données sur le trafic des animaux BDTA](#)
- > [Calculateur UGB](#)
- > [HODUFLU](#)
- > [Mon partage de données agricoles](#)
- > [bdlait.ch \(Contrôle du lait – Analyses incl.\)](#)

Choisir « Recensement 2024 et inscription 2025 ».

Accès à Acorda

Maintenances prévues:
- aucune

Recensement 2024 et inscriptions 2025

Pour accéder aux données du canton de VD cliquez [ici](#)

Pour accéder aux données du canton de JU cliquez [ici](#)

Dans la barre des menus, choisir l'onglet « Divers ».

Le formulaire B2 (Apiculture Form B2) apparait dans le menu déroulant.



Choisir « Editer les ruchers ».





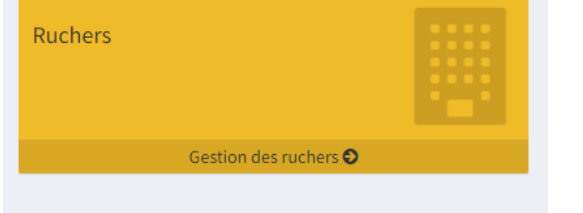
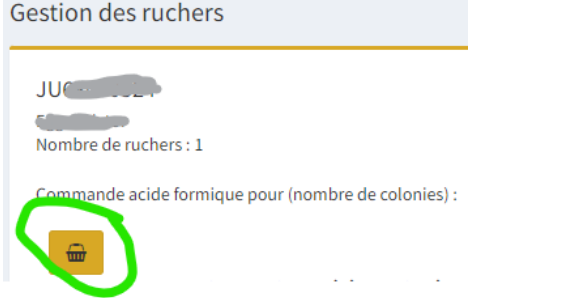
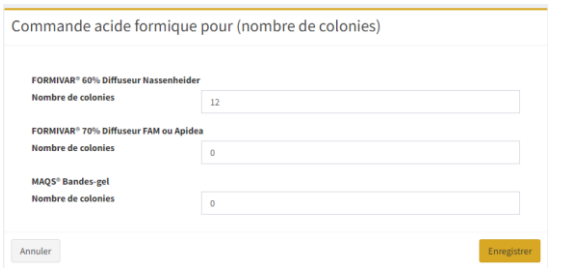
Vos ruchers apparaissent, cliquez sur le crayon tout à droite pour faire les modifications.



Une fois les modifications enregistrées, terminez la saisie.



Pour commander l'acide formique, procédez ainsi :

<p>Dans la barre des menus, choisir l'onglet « Liens ». ApiNotes apparaît dans le menu déroulant.</p>	
<p>Choisir « Apinotes »</p>	
<p>Apparition des cases suivantes : Rucher, Documents et extractions, Notes et Rappels, Lien Externes.</p> <p>Cliquer sur « Gestion des Ruchers ».</p>	
<p>Apparition d'un bouton avec un dessin de panier sous « Commande d'acide formique ».</p>	
<p>Préciser votre nombre de colonies à traiter dans la ligne correspondant au produit.</p> <p>Cliquez sur « Enregistrer ».</p>	

Vous recevrez un email de confirmation, qu'il faudra prendre avec pour retirer votre commande à la LANDI d'Alle.

Les produits seront à retirer pendant la dernière semaine de juin et la première semaine de juillet.

La Fondation Rurale Interjurassienne peut vous aider dans ces démarches :

- Par courriel : yann-david.vareennes@frij.ch
- Par téléphone : 032 545 56 00 (Secrétariat, Lundi - Jeudi, 08h00-12h00 & 13h30-17h00)

Cette aide est gratuite.

Si vous n'avez pas la possibilité de faire votre recensement en ligne, la FRI peut le faire à votre place, au tarif de 20 CHF (frais administratifs). Pour cela, retournez-nous le coupon de réponse joint à ce courrier.

Les personnes ayant un rucher qui n'a pas encore été fermé par un-une inspecteur-trice doivent continuer d'annoncer qu'elles n'ont toujours pas d'abeilles dans le rucher.

Nous restons à votre disposition pour tout besoin d'information complémentaire.

Avec nos meilleures salutations,

Yann-David Vareennes
Conseiller
Fondation Rurale Interjurassienne

Annexes :

- Coupon-réponse
- Livret « Mémento apicole »
- Information du SCAV concernant la liste des médicaments